



*Hénin-Beaumont, le 8 août 2018*

### **Une nouvelle victoire judiciaire devant la Cour de cassation**

Mon avocate, Maître Waquet, me confirme que la Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi qu'avaient intenté Steeve Briois et Bruno Bilde contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris en date du 9 mars 2017, qui avait alors confirmé ma relaxe obtenue en première instance devant le tribunal correctionnel de Paris le 8 juillet 2016.

La procédure intentée par le maire d'Hénin-Beaumont et le député de Liévin date de 2015. MM. Briois et Bilde n'avaient pas apprécié que je réclame leur démission à la suite des nombreuses révélations parues dans la presse sur le financement des campagnes électorales du Front national et sur les suspicions d'emplois fictifs d'assistants parlementaires européens qui auraient travaillé en réalité au siège du FN.

Le maire d'Hénin-Beaumont et son bras droit sont deux des plus proches collaborateurs de Marine Le Pen. Steeve Briois - alors secrétaire général du FN et mandataire financier du micro-parti Jeanne - et Bruno Bilde - qui a été lui-même assistant parlementaire européen pendant quelques semaines - pouvaient-ils ignorer ces deux systèmes qui ont conduit à la mise en examen du Front national comme personne morale, de son vice-président Jean-François Jalkh, de son trésorier Wallerand de Saint-Just ainsi qu'à la retenue par la justice de deux millions d'euros de subventions publiques ?

Pour avoir posé la question et demandé la démission de ces deux individus, qui, ironiquement, se présentaient aux élections de 2014 comme des « chevaliers blancs », j'ai dû faire face à trois ans de procédure judiciaire. Avec cette décision de la Cour de cassation, ma relaxe, déjà confirmée l'an dernier par la Cour d'appel, devient définitive.

Ces trois victoires successives dans cette affaire confirment bien l'inanité de la procédure intentée par MM. Briois et Bilde qui ne visait qu'à me faire perdre du temps et à nous épuiser financièrement.

Je remercie mes avocats, Maître Théry et Maître Waquet ainsi qu'Hervé Poly et l'ensemble de la Fédération communiste du Pas-de-Calais qui m'ont toujours apporté leur soutien inébranlable.

Depuis 2011, je suis la cible d'une véritable stratégie de harcèlement judiciaire de l'extrême droite, avec des procès qui m'ont été intentés par Steeve Briois à quatre reprises, par son acolyte Bruno Bilde, par Marine Le Pen et par le DGS héninois Laurent Morel. Ces harceleurs ont engagé au total six procès contre moi. Du jamais vu dans aucune autre commune ! Ces procédures à répétition relèvent du harcèlement pur et simple d'individus haineux et qui ne supportent pas la critique de leurs actions.

Hénin-Beaumont mérite mieux que cette triste équipe municipale. Je réitère mon appel à la démission de Steeve Briois et de Bruno Bilde.

**David NOËL,**

Secrétaire de la section d'Hénin-Beaumont du PCF

Conseiller municipal PCF d'Hénin-Beaumont